

BEAUREGARD, Claude, *Guerre et censure au Canada, 1939-1945*  
(Sillery, Septentrion, 1998) 196 p.

Marie-Pier Luneau

Volume 53, numéro 2, automne 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005540ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005540ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Luneau, M.-P. (1999). Compte rendu de [BEAUREGARD, Claude, *Guerre et censure au Canada, 1939-1945* (Sillery, Septentrion, 1998) 196 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 53(2), 277–280.  
<https://doi.org/10.7202/005540ar>

## COMPTES RENDUS

BEAUREGARD, Claude, *Guerre et censure au Canada, 1939-1945* (Sillery, Septentrion, 1998) 196 p.

Dans «La croisade du rire», Fridolin, rendu célèbre par Gratien Gélinas, s'inquiétait en 1941 de la naissance du fils de sa sœur Rose-Alba, en pleine période de guerre. Désemparé, il s'exclame : «D'autant plus que, ce petit-là, il va falloir faire attention comment on va l'élever: anciennement, on apprenait aux enfants à parler, mais je pense bien que maintenant, il va falloir leur apprendre à fermer leur boîte!» (Gratien Gélinas, *Les Fridolinades*, 1941 et 1942, Montréal, Quinze).

Sur le mode humoristique, cette réflexion — parmi pléthore d'autres dans les *Fridolinades* — nous permet de prendre le pouls de l'anxiété palpable dans le Québec d'alors devant un phénomène nouveau: la censure militaire. Avant la publication du livre de Claude Beaugard sur la censure au Canada pendant la Seconde Guerre mondiale, il était toutefois impossible pour le lecteur curieux de saisir la nature exacte de la censure militaire en temps de guerre, dans ses rouages complexes, de même que dans ses implications réelles sur la liberté d'expression. De fait, si quelques témoignages d'intellectuels, d'écrivains, de soldats ayant eu à côtoyer de près ou de loin la censure militaire ont été publiés (à titre d'exemple, *La crise de la conscription* d'André Laurendeau), aucune étude d'ensemble, systématique et impartiale, n'avait été entreprise. Ne serait-ce que pour cette raison, la parution de l'essai de Beaugard serait déjà un gain appréciable pour l'histoire générale de la censure au Québec.

En posant d'abord des cadres théoriques précis concernant la censure, Beaugard a pour objectif de «[...] s'interroger sur ce qu'il advient de l'information et du rôle du censeur (sa réaction devant le censurable) dans un milieu qui se caractérise par l'application de la censure au nom des intérêts supérieurs de l'État et le droit de la presse et des individus à communiquer librement» (p. 17). Adaptée d'une magistrale thèse de doctorat soutenue par l'auteur en 1995, cette synthèse dresse un tableau complet de la censure militaire, en présentant notamment la genèse de sa mise en place, les réactions des journaux à cette réalité nouvelle, les principaux acteurs de cette censure, le rôle réel des correspondants de guerre, l'utilisation de renseignements personnels à des fins politiques. Il faut noter que la censure militaire a deux conséquences, abordées toutes deux par Beaugard. Dans un premier temps, la censure vise à protéger la nation en interdisant la divulgation de renseignements pouvant être utiles à l'ennemi. Cette forme de censure est généralement acceptée et l'esprit de

patriotisme contrebalance souvent dans ces cas l'irritation liée à la diminution de la liberté d'expression. L'autre pendant de la censure militaire est plus subjectif et relève d'une censure politique : il vise à protéger le moral des militaires et de la population. En un mot, il tend à éliminer tout discours nuisible à l'effort de guerre. Cette forme de censure est, comme le note Beauregard, «[...] subtile dans son application, car la protection du moral demande à être interprétée et devient sujette à des considérations beaucoup plus partisans que juridiques» (p. 15). Évidemment, cette censure est loin de faire l'unanimité : «Je ne suis pas le gouvernement, moi, pour empêcher qu'on me critique», blaguait encore Fridolin !

Au premier chapitre, l'auteur remonte donc le courant de la censure au Canada pour en expliquer la mise en place, traçant entre autres les grandes lignes de la censure pendant la Première Guerre. On remarque que l'instauration, en 1939, d'une censure plus sévère à l'égard de la presse que la censure prévalant au même moment en Angleterre entraîne un certain mécontentement qui forcera le gouvernement à assouplir la loi.

La censure de la presse, assumée par Wilfrid Eggleston et Fulgence Charpentier, fait l'objet d'une analyse détaillée au deuxième chapitre. Contrairement à ce qu'on serait porté à croire en raison d'une image peut-être trop typée qu'on propage généralement d'Anastasia, il ne s'agit pas là de la censure la plus menaçante pour la liberté d'expression. De fait, ce sont les censeurs qui, ne possédant aucun pouvoir de réprimande directe, ont peine à se faire obéir des journaux. Il faut comprendre que la censure de la presse repose sur un système de partenariat entre les censeurs et les journaux — une «idéologie» selon Beauregard —, collaboration qui demande à la presse de respecter certaines règles pour permettre la victoire. Or, les journaux se maintiendront souvent à l'extrême limite, publiant des informations confidentielles pour augmenter leurs ventes. Dans le cas du *Devoir*, dont la position est étudiée avec brio par l'auteur, la situation exactement inverse se produit : le quotidien montréalais ne divulgue pas d'informations militaires, mais menace sérieusement, semble-t-il, l'effort de guerre en publiant par exemple des éditoriaux anti-impérialistes. Malgré les plaintes réitérées des censeurs, dont le seul recours est de recommander qu'on intente des poursuites à l'égard des journaux fautifs, aucune action ne sera entreprise contre *Le Devoir*. En définitive, les politiciens, détenteurs du dernier mot, jugent qu'il serait plus dommageable, vu le capital politique menacé, de censurer le journal que de le laisser enfreindre le règlement. C'est dire tout le pouvoir de la presse, difficile à museler. De fait, seulement cinq accusations seront portées contre des journaux canadiens pendant la guerre. Beauregard l'a relevé : «Dans l'affaire Camillien Houde, le gouvernement a montré de quel bois il se chauffe à quiconque veut défier son autorité. Le simple citoyen se trouve démuné devant le gouvernement. Tel n'est pas le cas des journaux. L'influence que ceux-ci exercent sur la société représente une véritable force dont tous doivent tenir compte.» (p. 187)

La censure militaire, exercée sur les soldats et les correspondants de guerre, parce qu'elle est appliquée par un seul pouvoir, l'armée, qui décide

de ses propres règles, apparaît autrement plus contraignante. Le chapitre trois montre que la correspondance des soldats, de même que les textes des correspondants militaires basés à l'étranger, sont scrutés à la loupe. Si les soldats envoyés outre-mer deviennent « [...] à la merci d'un système qui n'a aucune notion de la vie privée » (p. 118), les correspondants de guerre se mutent pour leur part en agents de propagande qui doivent parfois, au nom de l'effort de guerre, maquiller la vérité et transformer des échecs militaires en réussites, comme c'est le cas lors du raid de Dieppe (p. 130).

Enfin, le quatrième chapitre révèle d'étonnantes pratiques sur la censure des communications personnelles et du renseignement, considérée par l'auteur lui-même comme « [...] la plus troublante et la plus inconnue de toutes les formes de censure » (p. 172). Troublante, sans doute, parce qu'elle nous fait connaître une censure qui ne vise plus à protéger des renseignements pour favoriser la victoire, mais une censure cachée, qui recherche des informations personnelles et les redistribue à divers ministères ou organismes, pour des fins purement politiques. On constate non sans frissons que des extraits de lettres privées concernant les sujets les plus divers sont copiés par l'Information and Records Branch et redistribués aux ministères intéressés. « Au début de 1943, l'Information and Records Branch transmet des renseignements à 40 organismes du gouvernement fédéral. Un an plus tard, le chiffre grimpe à 65. Tous les ministères qui ont une responsabilité dans la poursuite de la guerre peuvent utiliser les services de l'Information and Records Branch. » (p. 155) On verra ainsi le ministère des Finances s'enquérir de toute information concernant les « fausses représentations en vue d'obtenir une pension de vieillesse » ou les « dépenses inutiles du gouvernement, des entreprises en particulier » (p. 156).

À ce propos, Beauregard élabore une réflexion qui se situe au cœur de sa problématique. Selon les théories de Valabrega exposées en introduction, l'auteur a noté que la finalité de la censure doit être l'autocensure. Or, l'analyse des pratiques censoriales pendant la Seconde Guerre mondiale amène des modulations à cette théorie : « Certes, dans le cas des journaux et du courrier des militaires, l'autocensure est le résultat escompté. Mais en ce qui concerne les communications personnelles, la finalité de la censure est l'appropriation de l'information, une facette rarement explorée dans le domaine du contrôle de l'information. » (p. 184)

Au fil d'une pareille étude, il aurait été facile de verser dans deux extrêmes, à savoir, dans un premier temps, la légitimation bienveillante des pratiques censoriales du pouvoir, exonéré de tout blâme. À une époque où la liberté d'expression repose sur un socle sacré, il eût été probablement plus aisé de tomber dans l'autre extrême, c'est-à-dire dans l'exagération visant à donner à la censure un visage acariâtre, des allures de bourreau et un pouvoir qu'elle ne possédait pas toujours dans les faits. Or, un des grands mérites de l'essai de Claude Beauregard est de jeter un regard nuancé sur ce système irrégulier et temporaire. La censure de la presse a reposé sur une collaboration réciproque qui semble avoir donné du fil à retordre aux censeurs. La censure militaire a été plus contraignante. Quant à la censure des

renseignements personnels, touchant à des fins purement politiques, l'auteur n'hésite pas à la qualifier d'inacceptable. La réflexion de Beauregard, présentée dans un style simple et concis, repose visiblement sur un dépouillement patient de documents d'archives de première main (principalement déposés aux Archives nationales du Canada et au ministère de la Défense nationale). Le lecteur plus curieux aura toutefois avantage à consulter la thèse de doctorat déposée à l'Université Laval, ne serait-ce que parce que l'ouvrage publié ne contient malheureusement pas de bibliographie.

*Université de Sherbrooke*

MARIE-PIER LUNEAU